



# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FNSM

Samedi 4 décembre 2021 à Briançon

- **Intervention de Dominique BOYER Président du FNSM**

## **RAPPORT MORAL :**

Bonjour,

Avant de rentrer plus en détail dans le rapport annuel de notre association, je tenais à parler de Solidarité.

Solidarité de notre petite équipe de bénévoles, Sandrine, Franck, Dominique, Philippe, Denis, Gilles, Olivier, Yves, Christian et Mathilde que je voulais remercier chaleureusement dans leur engagement au quotidien.

Solidarité avec nos collègues du Réseau Assistance Accident (RAA) qui sont en première ligne et avec qui nos échanges restent essentiels. Nous sommes informés des situations en temps réel et de leur évolution dans le temps ce qui permet une visibilité sur notre possible intervention en termes de timing (de façon à ne pas intervenir trop tôt si les personnes sont déjà bien entourées ou sollicitées, ou rapidement si la situation est compliquée). Nous pouvons échanger avec les membres du RAA concernés par l'intervention ou qui sont en lien avec l'entourage pour avoir plus d'éléments notamment en ce qui concerne les familles dans le cadre de décès. En retour, nous informons le RAA de nos interventions. Ces liens se font en toute confidentialité concernant l'état de santé des professionnels.

Solidarité, aussi avec le SNGM qui en tant que membre associé devient un soutien incontournable du FNSM. J'ajouterai que depuis 2020, le FNSM participe au Comité directeur en tant qu'invité, permettant ainsi de créer de liens plus approfondis.

Solidarité, avec nos collègues du pôle 3 auxquels nous sommes associés dans une réflexion portant sur les thèmes : « Sécuriser Soutenir Former » dans le but entre autre de faire baisser notre accidentologie.

Solidarité avec l'ENSA, qui nous permet de sensibiliser les futurs aspirants guide 3 afin d'échanger sur le thème de la prévention individuelle et familiale. Le fait que cette intervention soit présentée par un accidenté de la montagne en exercice apporte une meilleure prise de conscience des dangers de la montagne et rappel notre vulnérabilité. Cette prise de conscience continuera à se faire tout au long du cursus et notamment avec les tuteurs lors de la réalisation de la liste de courses. Enfin, une réflexion est en cours pour intervenir à la fin du cursus de guide et pendant le recyclage.

Solidarité avec la Fondation Salomon, qui par son écoute et ses aides reste un maillon de cette remarquable chaîne. En participant aux 2 comités exécutifs de la Fondation Salomon, le FNSM soutient les dossiers des professionnels qu'il suit. Les échanges avec la Fondation permettent également au FNSM de prendre connaissance d'autres situations. Entre ces deux entités la communication est essentielle notamment dans le cas de situations d'urgence. Dès lors, la notion humaine reste fondamentale.

C'est cette chaîne de solidarité que nous avons voulu rallonger lors de notre AG 2020, en modifiant nos statuts afin de permettre à l'ensemble des professionnels de pleine nature en montagne de bénéficier des actions du FNSM.

Pour optimiser cette décision vous nous aviez confiés la mission de faire reconnaître notre association d'Intérêt Général auprès de l'administration fiscale.

Après l'avis négatif de la Direction départementale des finances publiques, et un second refus émanant de la direction régionale de cette même administration, votre comité d'administration a décidé de porter le dossier devant le tribunal administratif de Grenoble.

Toutefois, nous espérons que cette décision, qui ne porte que sur un aspect fiscal de notre fonctionnement, n'aura pas d'incidence sur le règlement de votre nouvelle cotisation ni sur vos dons.

Car s'il faut le répéter le FNSM ne pourra fonctionner sans la solidarité de tous.

Je vous remercie pour votre écoute et je passe la parole à Sandrine.

- **Intervention de Sandrine HENRY**

Bonjour à tous, merci d'être présents. C'est toujours un grand plaisir d'être là parmi vous. Pas forcément fraîchement après la journée d'hier et la soirée d'hier mais on va essayer de faire au mieux.

## **RAPPORT D'ACTIVITE :**



### **Evénement 2021**

Au vue de la situation sanitaire, le FNSM n'a pas eu la possibilité de mettre en place ou de participer à des événements comme à son habitude .

Néanmoins, une action de sensibilisation « contrat assurance » a été réalisé à l'ENSA le 7 juin 2021 auprès des aspirants guides 3.

Le FNSM a été invité à la fête des guides des Carroz. Les bénéfices issus de cette participation ont été répartis entre le FNSM et une autre association .

En ce qui concerne les activités du FNSM cette année, mais l'année dernière aussi, vous savez que nous avons été touchés comme tout le monde par la crise sanitaire donc on a eu une baisse d'activité professionnelle. Alors, pour nous c'est dans le bon sens, on a eu moins d'accidents à traiter par contre on a quand même dénombré un nombre d'accidents en amateurs qui avait plutôt augmenté. On est resté très mobilisé pour répondre à notre mission de solidarité et de soutien, toujours au niveau de l'aide morale, administrative et un peu moins financière pour cette année aux professionnels et à leur famille.

Au niveau des événements, on est intervenu à l'ENSA, comme l'a expliqué Dominique tout à l'heure, au niveau de la sensibilisation ; on a également participé à la fête des guides des Carroz encore pour une énième année où les bénéficiaires ont été répartis entre le FNSM et une autre association.

On tient également à remercier le SNGM puisque l'année dernière l'Assemblée Générale s'est faite en visio et c'était un gros travail de préparation en amont et pour cela nous avons été vraiment aidés et accompagnés.



**Au cours de l'exercice 20202021, 35 personnes ont été accompagnées**

18 nouvelles situations

17 suivis d'anciennes situations

18 soutiens financiers pour un montant de 24330,40€.

**A savoir :** cette année, du fait des crises sanitaires le FNSM dénombre moins d'accidents. Toutefois les suivis et actions auprès de ceux qui en avaient besoin se sont poursuivis .

**Quelques chiffres pour mémoire:**

**Exercice 20152016:** 27 situations traitées dont 10 soutiens financiers pour un montant de 11000€

**Exercice 20162017:** 38 situations traitées dont 25 soutiens financiers pour un montant de 38671€

**Exercice 20172018:** 59 situations traitées dont 39 soutiens financiers pour un montant de 72381€

**Exercice 20182019:** 72 situations traitées dont 53 soutiens financiers pour un montant de 78126€.

**Exercice 20192020:** 50 situations traitées dont 31 soutiens financiers pour un montant de 50550€

Pour vous parler des aides, qui ont été attribuées cette année, on a donc accompagné 35 situations : 18 nouvelles et 17 anciennes situations qui ont été suivies. Il faut savoir que lorsque l'on dit anciennes situations suivies, ce sont des personnes, notamment les familles que l'on va accompagner sur du long terme et les guides accidentés qui peuvent avoir des problématiques de santé qui ont duré dans le temps donc on va essayer d'être présent et de prendre des nouvelles au fur et à mesure du temps, de voir un petit peu comment les choses évoluent.

Au niveau du soutien administratif, on se rend compte- « alors ce matin j'ai entendu une petite réflexion qui m'a fait sourire, j'ai entendu que les guides n'étaient pas trop dans l'anticipation au niveau administratif alors je ne sais pas si c'est une réalité ou si j'ai entendu un truc.. »-en tous cas nous on le constate. Il est vrai qu'on a tendance à faire de l'information quand les guides sont accidentés et à leur expliquer ce qu'il faudrait mettre en place au niveau administratif ; c'est vrai qu'on n'hésite pas à les recontacter quelques semaines après pour savoir où est-ce que cela en est. Alors parfois « oui oui j'y ai pensé, je ne l'ai pas encore fait... ».

Alors on renvoie un petit peu des appels à chacun pour que ça bouge quand même à tous les niveaux notamment pour faire des dossiers éventuellement auprès de la CIPAV, de l'action sociale, auprès de l'URSSAF....

L'accompagnement des familles pour moi reste essentiel puisque je vais avoir une grosse part d'action à ce niveau-là. J'ai été particulièrement touché, toutes ces années, mais ces dernières années par des familles qui sont en souffrance évidemment de part l'accident, de part les conséquences de l'accident mais aussi de part, je ne sais pas si c'est le terme qu'il faut employer mais, la non responsabilité du guide dans la prise en compte de la famille -voilà moi c'est comme ça que je le vois- au niveau de l'assurance, au niveau de la prise en charge de la CIPAV, au niveau de la retraite, au niveau de l'invalidité (au niveau de la retraite ce n'est pas forcément le moment) et du capital décès. On a quand même trop souvent des familles qui se retrouvent avec zéro au niveau du capital décès soit parce que la personne n'a pas cité sa compagne alors qu'ils n'étaient pas mariés. Il faut savoir que lorsqu'il y a des enfants le capital décès va aux enfants mais du coup la compagne n'a rien sur le moment et ça c'est très dur à vivre. Quand le guide a cotisé en classe A, le capital décès n'est pas très très élevé. Alors je vous parle financier, vous allez dire au niveau répercussion, elle n'est pas qu'à ce niveau là mais pour l'avoir vécu, c'est quand même un poids en moins quand on sait que financièrement on va être assuré pendant quelques temps.

En dehors de ça, il n'y a pas décès à chaque fois et heureusement, quand le guide est accidenté, la compagne a beaucoup moins le temps d'aller voir son compagnon et rester avec lui à ses côtés, si elle est obligée de régler toute la part administrative qui souvent est un peu la jungle car soit le compagnon n'a pas parlé, soit elle découvre des choses au fur et à mesure comme son compagnon ne cotise plus, avait arrêté de cotiser à l'assurance ou ne payait plus un certain crédit...

Donc moi aujourd'hui j'aurai tendance à vous demander de communiquer avec vos compagnes, avec vos femmes. Alors ce n'est pas forcément un terme qui est intéressant à aborder mais expliquez leur à minima où est-ce qu'elles doivent aller chercher des informations si vous êtes en difficulté car c'est super important au niveau moral pour toute la famille. Vous partez en montagne, vous ne partez pas tout seul, vous partez votre famille aussi ; prenez-le en compte car les conséquences sont quand même terribles derrière.

Voilà merci à vous.

- **Intervention de Denis CRABIERES**

Bonjour à toutes et à tous,

On a rarement vu tant de monde à une AG du FNSM. C'est super, merci d'être là.

Bon c'est à moi que revient la tâche délicate de parler d'argent parce que c'est normalement Olivier REY trésorier de l'Association qui le fait mais il n'a pas pu se déplacer aujourd'hui donc j'ai pris le relais.

## **RAPPORT FINANCIER :**



Rapport financier - Exercice 20202021					
Recettes			Dépenses		
Catégories	Situation au 30/09/2020	Situation au 30/09/2021	Catégories	Situation au 30/09/2020	Situation au 30/09/2021
Cotisations	49 958,26 €	16 880,77 €	Aides aux professionnels et aux familles	79 769,07 €	25 480,40 €
Dons publics et privés (collectivité local, mairie, ...)	3 404,00 €	18 420,00 €	Frais de fonctionnement (Communication, rc, publication, indemnités ...)	3 005,36 €	2 348,17 €
Manifestations (Recettes stands, événements, ...)	3 880,00 €	160,00 €	Frais divers (manifestations, enterrements, Impression livret)	840,83 €	0,00 €
Livret bancaire	0 €	103,94 €	Dons	3 400,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>57 242,26 €</b>	<b>35 564,71 €</b>	<b>Total</b>	<b>84 015,26 €</b>	<b>27 828,57 €</b>
<b>Solde Exercice</b>	<b>- 26 773€</b>	<b>7736,14 €</b>			
<b>Solde Crédeur</b>	<b>45 521,93 €</b>	<b>53258,07 €</b>			

Alors, le rapport financier vous l'avez sous les yeux, vous avez 2 parties dans le tableau évidemment recettes et dépenses, et dans chaque partie, vous avez la situation au 30 septembre 2020 et la situation au 30 septembre 2021. Alors tout de suite j'attire votre attention sur les premières cases « cotisations » qui nous permettent de voir combien le changement de dispositif a pesé sur les ressources du FNSM puisqu'on est passé de 50000€ de cotisations au 30 septembre 2020 à un peu plus de 16000€ au 30 septembre 2021.

En revanche, il y a quand même des bonnes nouvelles puisque dans la case suivante « dons publics et privés », on passe de 3404€ à 18420€ tout simplement parce que le SNGM, et on l'en remercie encore, a décidé de soutenir financièrement le FNSM dans une année particulière qui avait vu une baisse considérable des adhérents.

Donc tout ceci nous amène à la case « manifestations » où on voit les conséquences par contre de la crise sanitaire, de l'absence de manifestations dans lesquelles le FNSM a pu collecter des dons donc on est passé de près de 4000€ à 160€ et le livret bancaire, lui a produit un petit quelque chose à hauteur d'un peu plus de 100€.

Tout ça pour un total de recettes de 35564€ et 71 centimes donc des recettes évidemment comme vous le voyez en baisse mais malgré tout, le FNSM poursuit son activité et on va voir que du côté des dépenses, et bien écoutez, il y a des choses quand même qui ont changé.

Alors l'aide aux professionnels et aux familles vous voyez une baisse considérable, Sandrine en a expliqué les causes ; il y a eu évidemment beaucoup moins d'événements liés avec la baisse d'activités professionnelles. On a vu malgré tout que l'activité amateur avait quand même été importante et avait malheureusement générée des accidents.

Les frais de fonctionnements, c'est intéressant car on qu'il sont un peu plus de 3000€ au regard des un peu plus de 79000€ de l'exercice précédent (près de 80000€ pour 3000€ de frais de fonctionnement), on est comment dire une association où 96% des fonds sont véritablement destinés au soutien.

En revanche, on voit que en 2021, les frais de fonctionnement ont diminué mais en rapport avec les aides accordées et les recettes proportionnellement le montant est plus important tout simplement parce qu'il y a des frais incompressibles.

Les frais divers (manifestations...) et bien manifestement sur cet exercice, il y a eu très peu de choses car il n'y a pas eu de manifestations pratiquement.

Tout cela nous amène à une situation en septembre 2021 avec un total de dépenses à un peu moins de 28000€, ce qui au regard des 35564,71€ génère un solde positif de 7736,14€. Ce qui amène un fonds total disponible pour l'Association de 53258,07€. Alors ce montant de 7736,14€ est important parce qu'on vous demandera dans les délibérations de décider d'amener cet excédent au fonds de réserve de l'Association.

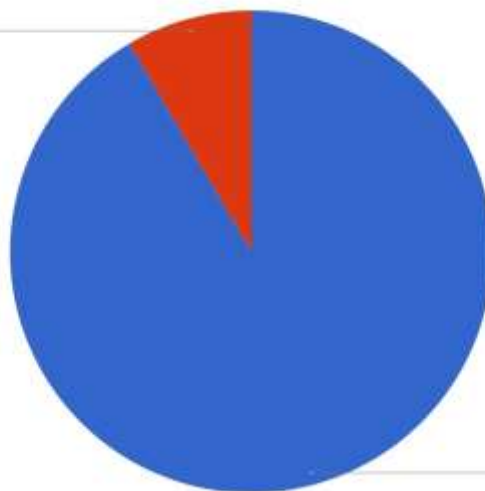
Voilà, j'en ai fini avec ce tableau, je crois qu'on doit pouvoir passer au suivant qui présente un camembert très simple qui nous montre le total des frais de fonctionnement ; c'est en tout petit et en bleu vous avez le total des aides aux familles et le total en rouge des frais de fonctionnement.



### Rapport financier - Exercice 20202021

Bilan débit 2020/2021

Total des fonctionnements  
27.266



Total des aides  
35.564,71

Voilà, on peut passer à la suivante :

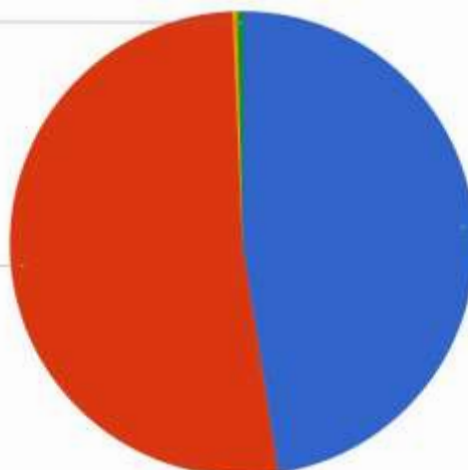


### Rapport financier - Exercice 20202021

Bilan crédit 2020/2021

Total des aides  
35.564,71

Total des fonctionnements  
27.266



Total des aides  
35.564,71

Alors, pour ceux qui ont des bons yeux, vous verrez la part des évènements en jaune tout en haut tout petit, qu'est-ce qu'on a d'autre, ce n'est pas facile à lire et je n'ai plus toutes les choses en tête. En bleu nous avons le total des dons et en rouge le total des aides.

On peut passer à la suivante :



### Evolution sur les 5 dernières années

	Débit	Crédit	Solde
2016/2017	42326,03 €	71932,96 €	77348,59 €
2017/2018	56373,89 €	66659,68 €	87634,38 €
2018/2019	83649,16 €	68309,71 €	72294,93 €
2019/2020	84015,26 €	57242,26 €	45521,93 €
2020/2021	27828,57 €	35564,71 €	53258,07 €

Une évolution sur les 5 dernières années. Cette évolution nous montre que globalement le fond de réserve de l'Association est plutôt à la hausse. On va dire c'est une bonne chose mais néanmoins, la finalité de l'Association n'est pas de faire des réserves donc il faut savoir que ce « matelas » peut être consacré à des aides s'il advenait malheureusement qu'en 2022 l'on connaisse un de ces pics d'accidentologie qu'on a pu connaître dans le passé, et bien on serait effectivement tout à fait en mesure de répondre aux besoins non seulement à partir des cotisations qui seraient apportées mais aussi à partir de ce fonds de réserve.

Ce fond de réserve peut également permettre de développer un certain nombre de points auxquels l'Association va devoir répondre, des points de gestion administrative, notamment en raison de l'autonomisation croissante qu'elle doit mettre en œuvre et notamment en raison de la cotisation volontaire qui est maintenant appliquée au SNGM. Et puis consécutive enfin au fait que le FNSM a élargi l'objet de ses statuts, a élargi les professionnels concernés puisqu'on est passé maintenant à une Association dédiée à l'activité des guides de Haute Montagne à une Association dédiée aux professionnels des activités de pleine nature en montagne et cela aussi va amener de changements qu'il va falloir mettre en œuvre, traduire dans le fonctionnement de l'Association et qui va générer évidemment quelques coûts.



Rapport financier - Budget prévisionnel 2021-2022					
Recettes			Dépenses		
Catégories	Situation au 30/09/2021	Budget prévisionnel 2021-2022	Catégories	Situation au 30/09/2021	Budget prévisionnel 2021-2022
Cotisations	16 880,77 €	30 000,00 €	Aides aux professionnels et aux familles	25 480,40 €	50 000,00 €
Dons publics et privés (collectivité local, mairie, ...)	18 420,00 €	8 000,00 €	Frais de fonctionnement (Communication, rc, publication, indemnités ...)	2 348,17 €	3000,00 €
Manifestations (Recettes stands, événements, ...)	160,00 €	3 000,00 €	Frais divers (manifestations, enterrements, Impression livret)	0,00 €	800,00 €
Livret bancaire	103,94 €	200,00 €	Dons	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>35 564,71 €</b>	<b>41 200,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>27 828,57</b>	<b>53 800,00 €</b>
<b>Solde Exercice</b>	<b>7736,14 €</b>	<b>- 12 600,00 €</b>			
<b>Solde Crédeur</b>	<b>53258,07 €</b>	<b>40 658,07 €</b>			

Alors le budget prévisionnel,

Moi je n'ai rien inventé, c'est tout le travail d'Olivier.

On va s'intéresser au prévisionnel 2021-2022 que l'on a fixé à 50000€. On table sur le fait cette année que l'ensemble des guides a bien compris que l'adhésion était désormais volontaire et que cette fois, ils ne rateront pas la marche.

Les frais de fonctionnement sont également à la hausse, on espère évidemment que l'Association va reprendre son rythme normal et que de ce fait là les frais vont revenir à une situation qu'on connaissait antérieurement. Et puis on va devoir investir dans quelques dispositifs pour répondre aux nouvelles obligations de l'Association et on espère recueillir davantage de recette. On est donc à 30000€ de cotisations, les dons publics sont là par contre à la baisse car le SNGM est devenu membre associé de l'Association ; on espère évidemment des stands et des recettes d'événements évidemment plus importantes et de ce point de vue là, là aussi on va reprendre un rythme de recettes normales et le livret bancaire, in espère que cette fois il nous fera encore un peu plus de petits.

Donc un budget prévisionnel à 41200€ ; du côté des dépenses alors cette fois vous avez vu qu'en aides aux professionnels et aux familles, on est sur une situation cette année à un peu plus de 25000€ et on passerait à 50000€. Des frais de fonctionnement, comme je l'ai dit tout à l'heure mais un peu trop tôt, à la hausse en fonction de l'activité qui va être plus importante ; des frais associés aux manifestations évidemment aussi plus importants puisqu'il y a du travail à réaliser et des achats à faire ; et on l'a mis à zéro mais on l'espère que les dons seront nombreux.

Donc un budget prévisionnel en dépenses à 53800€ au regard des 41200€ de prévisionnel recettes, on envisage un déficit de 12600€ qui porterait à ce moment là le fond de réserve de l'Association à la baisse à 40658,07€.

Donc vous voyez, rien de compliqué, la comptabilité globalement de l'Association est plutôt assez simple mais ce qu'on peut noter c'est que la volonté de ne pas conserver des réserves trop élevées est traduite dans le budget prévisionnel.

## **MONTANTS DES COTISATIONS :**





## Montant des cotisations

- Membres de droits, membres actifs et membres associés « personnes physiques »: 35€
- Membres associés « personnes morales » : une cotisation minimum par palier appuyée sur le nombre d'adhérents selon le calcul ci-dessous :
  - de 0 à 50 : 500€,
  - de 51 à 200 : 1500€,
  - de 201 à 500 adhérents : 6000€,
  - de 501 à 1000 : 10 000€,
  - au-delà de 1000 : 15000€

Alors les montants de cotisations, comme je vous l'ai dit, le FNSM a modifié ses statuts, a modifié son objet statutaire et a également établi des montants de cotisations puisqu'il revient à l'Assemblée Générale d'approuver le montant de ces cotisations. Donc vous voyez que les membres de droits, membres actifs et membres associés « personnes physiques », c'est-à-dire vous et moi, on nous propose une cotisation, dont le montant va vous faire sourire, tellement il est modique : 35€ c'est à ne pas rater évidemment.

Pour les membres associés « personnes morales », nous avons un calcul de cotisations par paliers qui est appuyé sur le nombre d'adhérents de la structure : association, collectivité, entreprises..., tout est bon pour devenir personne morale adhérente de l'association FNSM.

Donc, si l'effectif de la structure va de 0 à 50 personnes, on propose une cotisation à 500€, de 51 à 200 : 1500€, et ensuite, je vous laisse lire : 6000€, 10000€ et 15000€ au-delà de 1000 personnes dans la structure.

Donc voilà, si jamais vous connaissez une structure qui serait susceptible d'adhérer au FNSM, évidemment n'hésitez pas, on sera très heureux de l'accueillir en tant que membre associé.

## **RATIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Je continue, décidément quel temps de parole...



## Ratification du règlement intérieur

Ce nouveau règlement est appliqué depuis son adoption, par le CA, en mai 2021.

Il doit maintenant être approuvé par l'AG.

Autre chose, en mai 2021, le conseil d'Administration a approuvé un règlement intérieur que vous avez pu évidemment découvrir sur le site du FNSM- je ne doute pas une seconde que vous vous y êtes tous précipité. Mais quoiqu'il en soit, ce règlement précise un certain nombre de dispositions des statuts comme ça se fait dans beaucoup d'Associations et évidemment, il revient à l'Assemblée Générale de l'approuver même s'il est prévu que ce règlement intérieur dès lors qu'il est voté par le Conseil d'Administration entre en application. Donc voilà, ce règlement intérieur il est appliqué depuis mai 2021 néanmoins, il doit être aujourd'hui approuvé par l'Assemblée Générale. Globalement c'est le même dispositif qui est en œuvre au Syndicat National des Guides de Montagne.

## CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FNSM :



### Candidatures au Conseil d'administration du FNSM

12 Postes sont à pourvoir au sein du FNSM  
Les candidatures suivantes ont été enregistrées:

- Denis CRABIERES
- Philippe BRASS
- Franck HENRY
- Sandrine HENRY
- Dominique BOYER
- Yves GAILLARD
- Olivier REY
- Gilles MARCAUD
- François LERAY

Les candidatures au conseil d'administration du FNSM (« je continue parce qu'apparemment on m'a confié le micro je le tiens au chaud ») ; donc les candidatures vues les avez sous les yeux :

Denis CRABIERE  
Philippe BRASS  
Franck HENRY  
Sandrine HENRY  
Dominique BOYER  
Yves GAILLARD  
Olivier REY  
Gilles MARCAUD  
François LERAY

Alors 12 postes étaient à pourvoir vous l'avez compris. Néanmoins, nous n'avons que 9 candidats, c'est dommage, on aurait bien aimé que d'autres se joignent à nous mais on espère que ce sera le cas pour le prochain renouvellement du Conseil d'Administration et peut-être même dès l'année prochaine parce que les 3 postes à pourvoir seront remis en jeu donc et bien écoutez on vous attend nombreux en décembre 2022 à la suite du mandat de 3 ans. Voilà, vous aurez à voter également sur ces personnes.

## LES VOTES :



### Votes

- ✓ Vote n°1 : Approbation du compte rendu de l'AG 2020
- ✓ Vote n°2 : Approbation du CR de l'AG extraordinaire du 7 janvier 2021
- ✓ Vote n°3 : Approbation du rapport moral 2020/2021
- ✓ Vote n°4 : Approbation du rapport financier 2020/2021
- ✓ Vote n°5 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 30/09/2021
- ✓ Vote n°6 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos
- ✓ Vote n°7 : Approbation des indemnités versés aux élus,
- ✓ Vote n°8 : Approbation du barème d'indemnités 2021/20212
- ✓ Vote n°9 : Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 202022
- ✓ Vote n°10 : Approbation des montants des cotisations des différents collèges pour 2023 (exercice du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023)
- ✓ Vote n°11 : Ratification du Règlement Intérieur
- ✓ Vote n°12 : Election du conseil d'administration

Alors, présentation des votes

### • Intervention de Dominique BOYER

Tu peux peut-être nous dire quelque chose sur le vote ; Sandrine tu peux nous dire un mot.

**Denis :** « je suis intarissable mais un peu de féminité là-dessus et ça fera du bien. Allez vas-y Sandrine »

## • **Intervention de Sandrine HENRY**

Vous aurez en effet à voter et cette année ça va changer un petit peu ; je me permets de prendre mon téléphone parce que Cécile m'a gentiment envoyée la procédure.

Vous allez pouvoir commencer à voter à 12h aujourd'hui et les votes se clôtureront le dimanche 12 décembre à 23h59. Vous allez pouvoir effectuer vos votes à partir de n'importe quel appareil connecté à internet. Vous avez reçu un mail normalement, Cécile a dû faire ce qu'il fallait pour que toutes les personnes aient le mail. Donc vous allez vous rendre sur le site [sngm.dovote.fr](http://sngm.dovote.fr), et là, vous aurez besoin de votre identifiant qui est votre identifiant habituel du coin des guides qui est composé de 6 à 7 lettres et votre mot de pass vous a été envoyé par mail le 2 ou le 3 ; il faut absolument que vous vérifiez dans vos spams et il y a également eu un problème : ce mail vous l'avez reçu en double et il faut que vous le preniez en compte car les 2 mot de pass sont différents. On a fait un essai hier et il s'avère que chez certains c'est le premier mail donc avec un premier mot de pass qui valide le code et pour d'autres, c'est dans le deuxième mail. Donc si ça ne fonctionne pas essayez vos 2 mots de pass que vous avez reçus sur les 2 mails consécutifs. Si jamais vous avez un souci, vous pouvez passer voir Cécile cet après-midi qui sera sur le stand du SNGM, elle pourra vous guider s'il y a besoin, s'il y a un souci ; il se peut que sur certains téléphones il y ait un souci de téléchargement ou des choses comme ça. N'hésitez pas à passer la voir au stand.

Voilà pour les votes. Il y avait d'autres choses ?

## • **Intervention de Dominique BOYER**

Non je ne pense pas mais il y a peut-être des questions dans la salle parce que là c'est un petit peu un monologue. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions à poser par rapport au fonctionnement du FNSM ? On est prêt à répondre.

### **Questions du public :**

- Questions sur qui peut-être personne morale adhérente ?

### **Réponse de Denis CRABIERES :**

Une personne morale peut être un syndicat de professionnels d'activités de pleine nature en montagne, ce peut-être une entreprise qui s'intéresse à l'objet du FNSM et qui veut participer à son action ; là le registre est relativement étendu sachant que les adhésions passent par une approbation du Conseil d'Administration.

- Un bureau des guides ?

### **Réponse de Denis CRABIERES :**

Un bureau des guides peut parfaitement participer en tant que personne morale, complètement et on les encourage vivement

- Quelles ont été les raisons du refus de la demande d'Intérêt général ?

**Réponse de Denis CRABIERES** (Demande à Dominique BOYER la permission de répondre) :

J'ai bien suivi avec Dominique, on a bien suivi le dossier. Donc, notre demande a été rejetée une première fois au motif que notre public était trop restreint ; le public concerné par l'objet de l'Association, par les interventions de l'Association était trop restreint.

Donc on a contesté cette décision, on a constitué un mémoire en réponse où on a démontré par A+B que notre public était élargi, concernait non seulement des guides de Haute Montagne mais il concernait leur famille, leurs enfants et que à ce titre là on répondait aux critères d'attribution du statut de reconnaissance d'Intérêt Général. Cette thèse, on l'a défendue avec Dominique au mois d'octobre auprès de la Direction Régionale, cette fois, des finances publiques qui était réunie en collège pour examiner des situations de ce type et on a à nouveau défendu ça. On est tombé sur des gens qui étaient plutôt à l'écoute, qui ont posé pas mal de questions (5 personnes, toutes costards et cravates) donc une ambiance assez formelle mais plutôt apparemment bienveillante et au terme de cette rencontre, on a reçu un courrier qui nous indiquait qu'on nous donnait raison sur notre premier motif de contestation et qu'à ce titre là on était éligible à la reconnaissance d'Intérêt Général mais un nouveau motif de refus était déposé par cette Commission Régionale disant que notre objet ne répondait qu'aux suites d'accidents professionnels. Ce qui est faux puisque le FNSM intervient dans des situations d'évènements accidentels en amateurs, intervient dans des situations d'accident de la vie, intervient dans des situations de maladie. Donc on n'arrive pas à comprendre où est-ce qu'ils sont allés piocher cette idée mais en attendant ça a été notifié sur le courrier et désormais, pour contester ça, il va falloir passer par le Tribunal Administratif. Voilà comment on peut arriver à obtenir gain de cause d'un côté et perdre quand même.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Est-ce que j'ai été compréhensible, déjà ?

- Quelle est la perspective de temps de traitement par le Tribunal Administratif ?

**Réponse de Denis CRABIERES :**

Je dirai entre 18 mois et 2 ans.

- **Intervention de Dominique BOYER**

Il y a-t-il d'autres questions ? Non ? Franck veut dire un petit mot et après on conclura.

- **Intervention de Franck HENRY**

Bonjour cher ami, bonjour cher collègue,

Ça fait bien longtemps que l'on ne s'était pas vu et j'espère que tu vas bien.

Moi ? je fais au mieux, physiquement je vais bien et comme tu as pu le constater je tiens la forme avec cette perte de poids assez radicale. Psychologiquement, je suis suivi et aidé, ce n'est pas la fête tous les jours mais chaque jour se fête. Car ça ne m'empêche pas de pratiquer le vol à voile, le ski, les sorties vélo, le quad.

J'aurai pu te parler de la soirée d'hier qui expliquerait en partie ma voix un peu rauque. Le plaisir de retrouver les gardiens de refuges, les jeunes guides et les anciens. Mais ce qui se passe en soirée reste en soirée.

J'aurais pu te parler d'assurance et tout particulièrement de « protection juridique » et oui on n'est pas à l'abri d'une erreur médicale. Cette souscription ne coûte pas grand-chose et elle m'aurait permis d'être pris en charge pour porter plainte contre l'hôpital de Sallanches. A défaut, j'ai été contraint de prendre un avocat et payer ses services, pour qu'il puisse me

défendre. Encore une fois je mets à mal financièrement ma famille. Je passe mon temps à sensibiliser les jeunes guides sur l'importance d'être couvert pour l'accident, l'invalidité et le décès. Comme quoi !!!! personne n'y pense mais cette souscription peut t'aider dans des cas similaires. Mais bon passons !!!

J'aurais pu parler de nos trois collègues morts au Népal. Non pas revenir sur les circonstances de l'accident, mais plutôt sur les conséquences qui touchent de plein fouet leurs familles, compagnes et enfants et parents. Si peu assurés ou pas, si peu protégés ou pas. Mon devoir de réserve m'interdit de t'en dire plus. Je peux juste te dire qu'il y a une bombe dans la marre. Qui sera en mesure d'allumer la mèche ? En effet, trois guides sur-expérimentés et je m'interroge concernant ces différents groupes d'élite. Y a-t-il un presid, y a-t-il un pilote dans l'avion ? Les syndicats de guides font-ils leur travail ? N'ont-ils pas un rôle de protections vis-à-vis de leurs adhérents ? JE NE SAIS PAS ? JE NE SAIS PLUS. Mais bon passons !!!

J'aurais pu avoir avec toi une pensée pour nos collègues toujours hospitalisés ou dans un état de tétraplégie suite à leur accident. Mais je ne veux pas trop dramatiser la situation. Le handicap je connais et je vais t'épargner ma souffrance et la leur. Mais bon passons !!!

Mais au-delà de ça, je suis très triste d'avoir perdu un maitre, oui je te parle de TITI. Il m'a tant donné, tant appris et à bien tant d'autres. Il n'était pas le seul comme prof à m'apporter et à m'apprendre, il y avait aussi Marco, Phil, et Alexis qui me poussaient à faire de mon mieux. J'ai aujourd'hui la gorge serrée d'avoir perdu un être cher. Il m'a porté, soutenu, aidé dans la réalisation de mon rêve. Tu sais, les rapports d'amitiés en montagne peuvent être difficile à expliquer. On ne parle pas ou peu, mais je garde au fond de moi tant de belles images, tant d'émotions, tant de souvenirs quand il s'est encordé avec moi sur ma corde. Il était discret mais juste. Un vrai little big man.

J'ai la chance que tu sois là pour me soutenir. Pour t'associer à ma peine immense, accompagner mes pensées envers ses enfants et sa famille. Ses collègues et amis. Tous ces jeunes qu'il avait formés.

Je tiens à te remercier pour ton écoute, ton soutien, car c'est peut-être ma dernière AG que je passe avec toi. Je dis bien sûr peut-être parce qu'il est important de continuer le combat, de relever la tête et d'avancer. Nous avons beau connaître les risques mais moi Je ne m'y fais plus. Je continuerais à faire le maximum pour le FNSM, soutenir, accompagner et aider les professionnels de la montagne.

Merci encore à toi

### • **Intervention de Dominique BOYER**

Merci Franck pour ce témoignage, c'est ce qui nous aide aussi au niveau du FNSM à être aussi de temps en temps émus forcément mais qui nous soude entre nous et ça c'est très important. Merci encore.

Et puis forcément, je voulais remercier quand même toute l'équipe du SNGM qui nous aide un peu au quotidien. De temps en temps je sais qu'on est peut-être un peu pénible ou on revient peut-être sur des choses qu'on a peut-être déjà entérinées et ainsi de suite. Mais enfin merci à eux car c'est une équipe qui nous aide dans notre travail. Je voulais aussi remercier chaleureusement le bureau des guides de Briançon qui nous a aussi accueilli. C'est vrai que les soirées comme hier, même s'il ne faisait pas très chaud, il y avait de la chaleur, de la chaleur humaine et ça c'est toujours bon à prendre.

Voilà, je pense qu'on peut clore notre Assemblée Générale.

Merci pour votre écoute.

- **Interventions anonymes dans la salle :**

- Bonjour, je voulais juste dire que j'avais découvert le FNSM suite à un accident et je voulais juste remercier le FNSM. Et j'étais content de venir aujourd'hui parce qu'au-delà de l'aide financière c'est surtout l'aide psychologique dans des moments où on se retrouve un peu tout seul et j'ai été surpris du suivi, de la présence des gens du FNSM, de Sandrine, de Franck. Donc voilà c'était surtout pour remercier le FNSM et inciter tout le monde à cotiser et soutenir parce qu'on ne s'en rend pas compte quand ça va bien mais quand ça ne va pas très bien, on est bien content qu'ils soient là. Voilà, merci.
- Oui bonjour, Franck merci ; Franck pardon excuse moi (très ému) mais ça va aller. Franck il a dit beaucoup de choses mais il a dit des choses techniques c'est-à-dire que souvent on confond protection juridique et aide juridique. Souvent les assureurs vous enfument car ils vous disent prenez l'aide juridique ; mais l'aide juridique, enfin je l'ai vu dans des combats, l'aide juridique ça ne vaut pas cachou ; c'est-à-dire que l'aide juridique quand vous appelez votre assurance, habitat, pas habitat, en fait vous tombez sur des juristes à peine compétents et vous n'arrivez jamais à les avoir. Par contre là où ça marche super bien, parce que ça je l'ai expérimenté, c'est la protection juridique. Faites gaffe à la grammaire, ne vous laissez pas enfumer par la grammaire et comme l'a dit Franck, la différence elle est peut-être de 20€ c'est ça qu'il faut voir. Et moi je l'ai vu dans des tas de trucs, assurez vous que c'est une protection juridique. Par exemple quand votre maison elle est détruite, si vous avez une aide juridique ça ne sert strictement à rien, si vous avez une protection juridique vous pouvez demander la reconstruction à valeur de reconstruction, méfiez-vous à la grammaire. A travers votre compte en banque, vous pouvez sans le savoir avoir une protection juridique donc assurez vous en rentrant demain que vous avez une protection juridique ; c'est 15€, 20€ de plus que l'aide juridique qui ne vaut pas un cachou. Voilà merci.

- **Intervention de Franck HENRY :**

Oui pour rebondir sur la protection juridique, je viens de souscrire malheureusement trop tard mais pour la suite ; de mémoire, pour la famille, pour les 4 personnes qui composent ma famille ça a dû me coûter 80€ à l'année, alors certes ça ne va pas me remplacer ma jambe mais en tous cas ça m'aurait évité de payer un avocat. Une lettre à 500€ ça fait mal.

- **Intervention de Yves GAILLARD :**

Je vais en profiter pour rebondir vu que vous parlez de choses qui ne coutent pas très chères et qui ont beaucoup d'importance, je trouve qu'on n'a pas assez insisté sur les indemnités journalières. Vous savez qu'on a un contrat à moins de 200€ qui nous permet d'avoir un minimum et c'est vrai que c'est vraiment trop dommage de passer à côté de ça. 230€ excusez-moi, il a un peu augmenté mais c'est vraiment très peu sur une année et ça vous permet d'avoir des indemnités de base qui en plus en cas d'accident ouvrent en plus d'autres indemnités donc c'est vraiment important de les prendre. Il y a un capital décès aussi.

- **Intervention de Dorian LABAEYE Président du SNGM :**

Oui un grand merci à vous tous, moi je tenais en tant que Président du SNGM à vous réaffirmer le soutien inconditionnel du SNGM sur le partenariat qu'on a et c'est plus qu'un partenariat, on est une filiation même si le FNSM est sorti pour des raisons techniques du SNGM, ça reste pleinement au cœur de notre fonctionnement et de nos valeurs. Du coup on va essayer de continuer à travailler pour améliorer la prise en compte par les guides de ce qu'est le FNSM, Cette année, on a amélioré le bulletin de réadhésion, on va voir ce que ça va donner et puis on va continuer, on voit bien que la sensibilisation c'est un travail au long cours et il faut remettre des briques chaque année et donc on va essayer de refaire de la sensibilisation avec vous encore cette année sur tous les points que vous avez évoqués. Donc un grand merci pour votre travail, du fonds du cœur de tout le monde.

- **Intervention de Dominique BOYER :**

Merci Dorian.

### **RESULTAT DES VOTES :**

**(Le scrutin s'est déroulé du 4 au 12 décembre 2021)**

#### **FNSM - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG 2020**

Nombre d'inscrits 598

Nombre

de votants 135

Taux de

participation (%) 22,58

Candidat

OUI

NON

Vote blanc

Nombre de votes  
(candidat)

133

0

2

#### **FNSM - APPROBATION DU CR DE L'AG EXTRAORDINAIRE DU 7 JANVIER 2021**

Nombre d'inscrits 598

Nombre

de votants 133

Taux de

participation (%) 22,24

Candidat

OUI

NON

Vote blanc

Nombre de votes  
(candidat)

130

0

3

#### **FNSM - APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2020/2021**



Nombre d'inscrits 598  
Nombre  
de votants 134  
Taux de  
participation (%) 22,41

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	130
NON	1
Vote blanc	3

#### **FNSM - APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2020/2021**

Nombre d'inscrits 598  
Nombre  
de votants 133  
Taux de  
participation (%) 22,24

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	129
NON	1
Vote blanc	3

#### **FNSM - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2021**

Nombre d'inscrits 598  
Nombre  
de votants 134  
Taux de  
participation (%) 22,41

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	131
NON	0
Vote blanc	3

#### **FNSM - APPROBATION DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS**

Nombre d'inscrits 598  
Nombre  
de votants 133  
Taux de  
participation (%) 22,24

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	127
NON	1
Vote blanc	5

### **FNSM - APPROBATION DES INDEMNITÉS VERSÉS AUX ÉLUS**

Nombre d'inscrits 598

Nombre  
de votants 134

Taux de  
participation (%) 22,41

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	126
NON	1
Vote blanc	7

### **FNSM - APPROBATION DU BARÈME D'INDEMNITÉS 2021/20212**

Nombre d'inscrits 598

Nombre  
de votants 133

Taux de  
participation (%) 22,24

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	128
NON	0
Vote blanc	5

### **FNSM - APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Nombre d'inscrits 598

Nombre  
de votants 134

Taux de  
participation (%) 22,41

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	132
NON	0
Vote blanc	2

### **FNSM - APPROBATION DES MONTANTS DES COTISATIONS DES DIFFÉRENTS COLLÈGES POUR 2022-2023 (EXERCICE DU 1ER OCTOBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023)**

Nombre d'inscrits 598

Nombre  
de votants 134

Taux de  
participation (%) 22,41

Candidat	Nombre de votes (candidat)
----------	-------------------------------

OUI	129
NON	1
Vote blanc	4

#### **FNSM - RATIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Nombre d'inscrits 598

Nombre  
de votants 134

Taux de  
participation (%) 22,41

Candidat	Nombre de votes (candidat)
OUI	129
NON	3
Vote blanc	2

#### **FNSM - ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre d'inscrits 598

Nombre  
de votants 135

Taux de  
participation (%) 22,58

Candidat	Nombre de votes (candidat)
Dominique BOYER	128
Philippe BRASS	128
Denis CRABIERES	126
Sandrine HENRY	130
Franck HENRY	128
Yves GAILLARD	126
François LE RAY	125
Gilles MARCAUD	125
Olivier REY	126
Vote blanc	3